

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'EQUIPE COLLEGIALES DU 13 JANVIER 2001

Nous avons élaboré en commun une chronologie plus fine pour réaliser la synthèse de notre travail sur les collégiales. Elle se décline en 8 étapes :

- 1) les collégiales anciennes ou pré-grégoriennes, soit toutes celles qui existent avant l'an mil, ce qui évite de se prononcer sur l'épineux problème des établissements carolingiens,
- 2) la période allant de l'an mil à 1070,
- 3) 1070 à 1170 –1180,
- 4) 1170-1180 à 1230 environ,
- 5) 1230 à 1310 (début de la papauté d'Avignon),
- 6) 1310 à 1378,
- 7) 1378 à 1450 environ,
- 8) 1450 à 1530 environ.

Pour la prochaine réunion, nous nous proposons de comptabiliser les collégiales de nos diocèses qui entrent dans chacune de ces périodes. Il apparaîtra ainsi qu'en fonction des régions, certaines époques seront plus denses que d'autres.

Pour faciliter les comparaisons et conformément à nos projets passés, nous avons décidé d'harmoniser la présentation des collégiales au sein d'un tableau dont nous avons défini les entrées et qui sera plus facile d'utilisation que les notices intégralement rédigées. Voici les entrées retenues :

- localité
- vocable
- date de fondation ou d'érection
- fondateur
- patron
- collateur
- état antérieur
- effectif de canonicats
- date de disparition